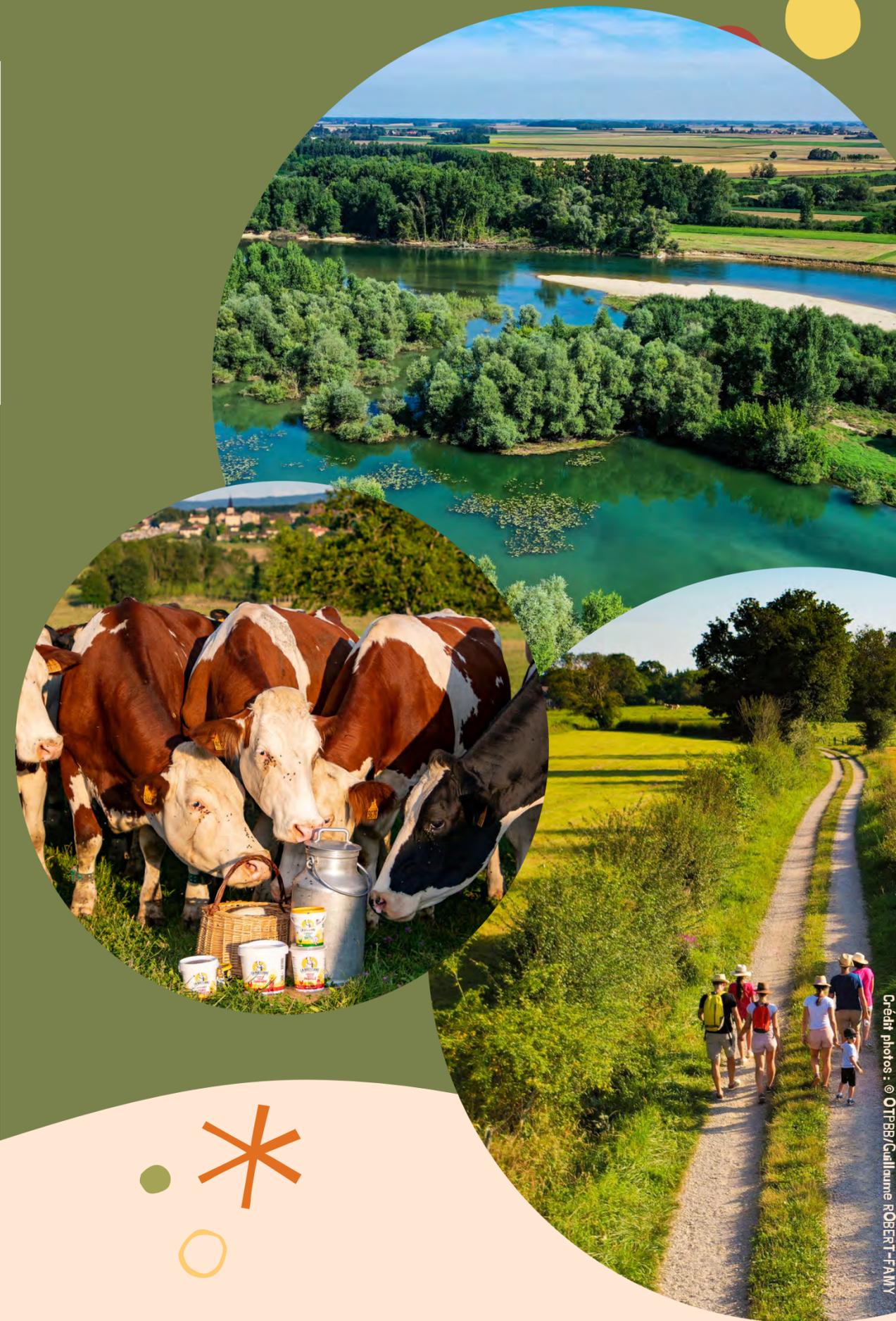


# Le Projet de Parc naturel régional de Bresse



PRINTEMPS  
2022



# On vous dit tout...

Un Parc naturel régional, à quoi ça sert ?

Un Parc naturel régional de Bresse, pourquoi et comment ?

Les questions les plus fréquentes autour des Parcs naturels régionaux...



Parcs  
naturels  
régionaux  
de France

# On vous dit tout...

Un Parc naturel  
régional,  
à quoi ça sert ?



# Qu'est ce qu'un Parc naturel régional ?

Un projet écrit **PAR** le territoire **POUR** le territoire.

Un Parc naturel régional est **un territoire rural habité**, reconnu au niveau national pour **sa forte valeur patrimoniale et paysagère**, **mais fragile**, qui s'organise autour d'un **projet concerté de développement durable**, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et humain.

**Chaque Parc a ses propres spécificités territoriales, ses caractéristiques paysagères et naturelles et son identité.**

## Convaincre plutôt que contraindre

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger son patrimoine en faisant respecter les objectifs de la Charte écrite et signée par les acteurs du territoire.

Un Parc naturel régional ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire spécifique, ni de pouvoir de police pour sanctionner une infraction.

Dans un Parc naturel régional, la loi est la même qu'en dehors. Il n'y a pas de réglementation supplémentaire.

" Dans un Parc naturel régional :  
on peut chasser, pêcher,  
se promener avec son chien,  
on peut construire des maisons,  
on peut créer des zones d'activités,  
on peut élargir des routes,  
créer des ronds-points ..."

# A quoi sert un Parc naturel régional ?

Les Parcs naturels régionaux sont des **outils puissants pour le développement des territoires ruraux**.

Un Parc naturel régional, c'est un projet **construit par et pour les habitants** en complément de l'action publique déjà en place.

C'est également un gain de **notoriété**, une **image positive et dynamique** du territoire.

## Un Parc naturel régional, AVEC QUI ?

Un Parc naturel régional est un projet qui se construit entre **toutes les forces vives du territoire** : élus, habitants, associations, acteurs économiques, partenaires, etc...

C'est **une marque** qui permet d'affirmer l'engagement et **le soutien de l'État, de la Région et du Département** auprès du territoire concerné pour son projet.



# LES 5 missions essentielles d'un Parc naturel régional



## Un Parc naturel régional, COMBIEN ÇA COÛTE ?

Pour gérer un Parc naturel régional, un syndicat mixte regroupant les communes, les communautés de communes, le Département et la Région, est nécessaire.

Les cotisations des communes et communautés de communes sont définies dans les statuts. En général, la participation annuelle est de 1 à 4 € par habitant, à répartir entre communes et communautés de communes.

Cette participation locale appelle ensuite des contributions du Département, de la Région et de l'État.

On parle d'un "effet levier de 1 à 9" : c'est-à-dire qu'une contribution locale de 1 € permet d'appeler 9 € de l'extérieur, qui ne seraient pas arrivés sans le Parc naturel régional.

**Le PNR permet donc d'avoir des moyens financiers supplémentaires pour le territoire.**

# Quels bénéfices pour les territoires labellisés ?

- Une **reconnaissance et notoriété**, grâce au label national
- L'émergence et la mise en œuvre de projets locaux, avec des **moyens financiers supplémentaires**
- Une création de **valeur ajoutée** pour le territoire et par le territoire (structuration de filières, qualification de produits...)
- Le **renforcement de l'ingénierie** au service des communes et acteurs locaux, grâce à l'équipe du parc naturel régional recruté localement
- L'appartenance à un **réseau national**

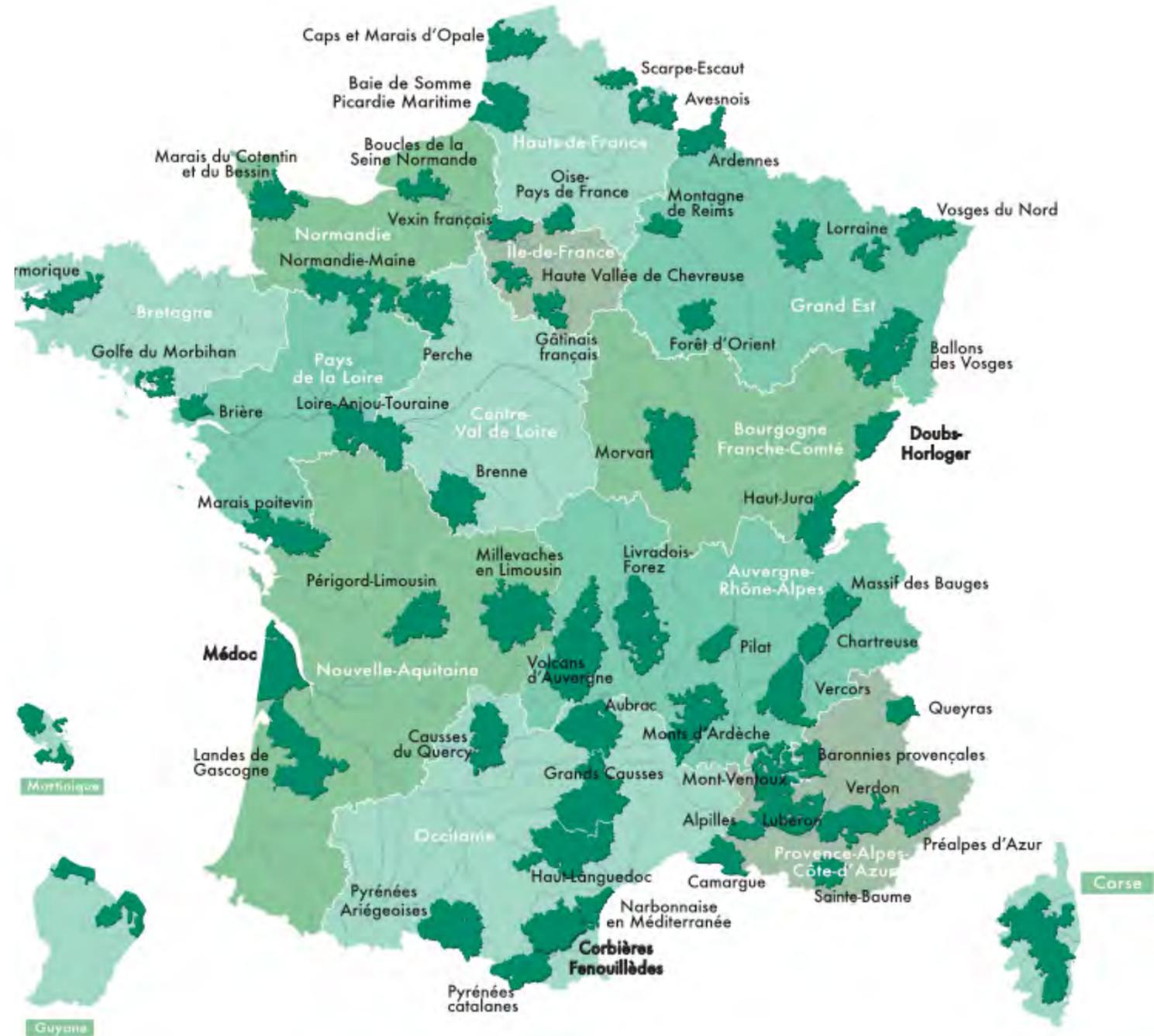
## Les actions d'un Parc naturel régional

Les actions d'un Parc naturel régional sont **définies puis réalisées selon un projet mené dans la concertation la plus large possible** avec toutes les forces vives du territoire.

Il s'agit de mettre en œuvre **une politique innovante d'aménagement et de développement durable**, alliant économie, environnement, politiques sociales et culture, s'appuyant sur la préservation et la valorisation des patrimoines.

**Chaque Parc naturel régional définit un projet spécifique, adapté à ses besoins : rien n'est imposé d'en haut, c'est le territoire qui définit ses objectifs et ses actions.**

# Les Parcs naturels régionaux en France



## Chiffres clef des Parcs naturels régionaux en France

En France, 58 territoires sont labellisés Parc naturel régional.

Ils couvrent 19,1 % du territoire français, 76 départements, plus de 4 900 communes et comptent plus de 9,5 millions d'hectares et plus de 4,4 millions d'habitants.

Ce sont également 60 000 exploitations agricoles et 320 000 entreprises, représentant 7% du tissu économique français, qui sont situées dans un Parc naturel régional.

Une dizaine de territoires en France sont actuellement candidats pour obtenir ce label, ce qui témoigne de l'attractivité de cet outil.

### QUELQUES REPÈRES

- les Parcs Corbières — Fenouillèdes et du Doubs Horloger (septembre 2021)
- Le plus ancien et le plus petit : Scarpe-Escout (1968) avec 48 500 ha
- Le plus grand : les Volcans d'Auvergne avec près de 388 957 ha
- Le plus habité : les Ballons des Vosges (près de 238 000 habitants)
- Le moins habité : le Queyras (3 000 habitants)
- Le plus haut : le Queyras, avec une altitude moyenne des villages de 1 650 mètres
- Le plus boisé : le Haut Jura avec 70 % de sa surface boisée
- La plus grande réserve de France : se trouve dans le Parc du Vercors (réserve des Hauts-Plateaux sur 17 000 ha)

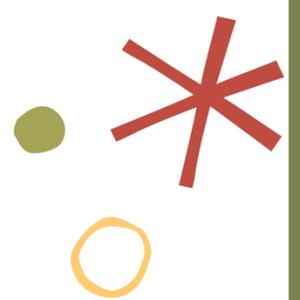
# Comment crée-t-on un Parc naturel régional ?



----- Une dizaine d'années -----



Avis et consultations de l'Etat, de la Région et des communes sollicités tout au long de la démarche



## Un contrat : La Charte du Parc naturel régional

Un Parc naturel régional s'organise autour d'une Charte écrite et signée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Elle fixe pour **15 ans** les **objectifs** et les **leviers** pour développer durablement un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa valeur patrimoniale et paysagère.

La charte ne crée pas de réglementation supplémentaire  
mais elle affirme des exigences pour le territoire.

# On vous dit tout...

Un Parc naturel  
régional de Bresse,  
pourquoi et comment ?



# Où en est-on ?...

## Le chemin parcouru

- **Juin 2019** : Vote favorable (27 pour/ 7 contre) en Comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne pour le lancement des études préalables (opportunité et faisabilité).
- **Juillet 2019** : rencontre avec les territoires voisins de Saône-et-Loire, de l'Ain et du Jura
- **Entre septembre 2019 et février 2020** : recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation des études préalables (subvention de 80% par la Région Bourgogne Franche Comté)



## L'étude d'opportunité ?.. c'est quoi ?

L'étude d'opportunité permet de disposer d'un ensemble d'éléments descriptifs relatifs au patrimoine naturel et culturel et aux paysages du territoire, mais aussi à ses caractéristiques socio-économiques.

Elle mesure la motivation et l'implication des acteurs du territoire dans la mise en place d'un Parc naturel régional, ainsi que la pertinence et la plus-value de l'outil.

Elle permet également de définir le périmètre le plus pertinent pour le projet de Parc naturel régional.

Les acteurs et partenaires locaux sont étroitement liés à sa réalisation.

# Où en est-on ?...

## Le chemin parcouru

- **Entre juin 2020 et décembre 2021 : réalisation de l'étude d'opportunité :**
  - des visites terrains
  - une quarantaine d'entretiens individuels avec des acteurs du territoire (élus, associations, acteurs économiques notamment agriculteurs, services de l'Etat) et avec les territoires voisins
  - un questionnaire en ligne ouvert à tous (environ 200 répondants)
  - 3 ateliers débat
  - 1 séminaire de conclusion de la phase
- **Janvier 2022 : Le Comité Syndical valide la suite de l'étude**

Romenay - Septembre 2021



# Ce que nous dit l'étude d'opportunité ...

## Trois orientations principales

- **La place de l'eau, prépondérante sur le territoire**

Protéger les écosystèmes aquatiques tout en les mettant à jour pour pouvoir utiliser plus d'eau avec des pratiques écoresponsables pourrait devenir le catalyseur du projet de Charte.

- **L'agriculture, comme axe majeur**

Un Parc naturel régional est un outil adéquat pour préserver un modèle d'occupation de l'espace par une présence assurée d'agriculture et de sylviculture, par une gestion optimisée des eaux et par le souci de préserver la structure villageoise. Un Parc permettrait d'accompagner les transformations des activités agricoles qui le souhaitent pour conserver les équilibres nature-culture existants.

- **Des patrimoines fragiles et méconnus**

Un Parc naturel régional permettrait une mise en valeur des qualités patrimoniales à des fins éducatives, récréatives ou économiques.



touristiques  
paysagers  
agriculture  
culturels  
patrimoines  
écologie  
eau  
agro  
entreprises  
naturels  
biodiversité  
étangs



# Ce que nous dit l'étude d'opportunité ... La motivation des acteurs

"La majorité des participants  
adhèrent au projet"

qui ont participé au temps de concertation

## Les attentes

- un Parc naturel régional qui génère **des plus-values en matière de développement économique** au sens large (promotion de l'agriculture et de ses produits, développement touristique, valorisation des savoir-faire).
- un Parc naturel régional comme **outil de cohésion** entre acteurs, de **renforcement de l'identité du territoire** et de son **attractivité**.
- un Parc naturel régional pour **protéger et préserver les ressources et les richesses patrimoniales**.

## Les craintes

- Un Parc naturel régional **inadapté** (dans les objectifs poursuivis ou dans le périmètre concerné).
- Un Parc naturel régional qui ne suscite **pas d'adhésion** entre les acteurs ou génère des **fractures** entre eux.
- Un Parc naturel régional **trop réglementaire, pas assez porteur de développement ou trop peu protecteur**.
- Un Parc naturel régional qui **ajoute une « couche administrative »** supplémentaire venant complexifier la gouvernance locale.

# Ce que nous dit l'étude d'opportunité ...

## Périmètre de réflexion

Un périmètre qui prend appui sur **des limites naturelles** (les cours d'eau, le relief, les contreforts) ou **des limites lisibles** sur le territoire (les routes) et qui considère **les enjeux de gouvernance** (pas de morcèlement de communes).

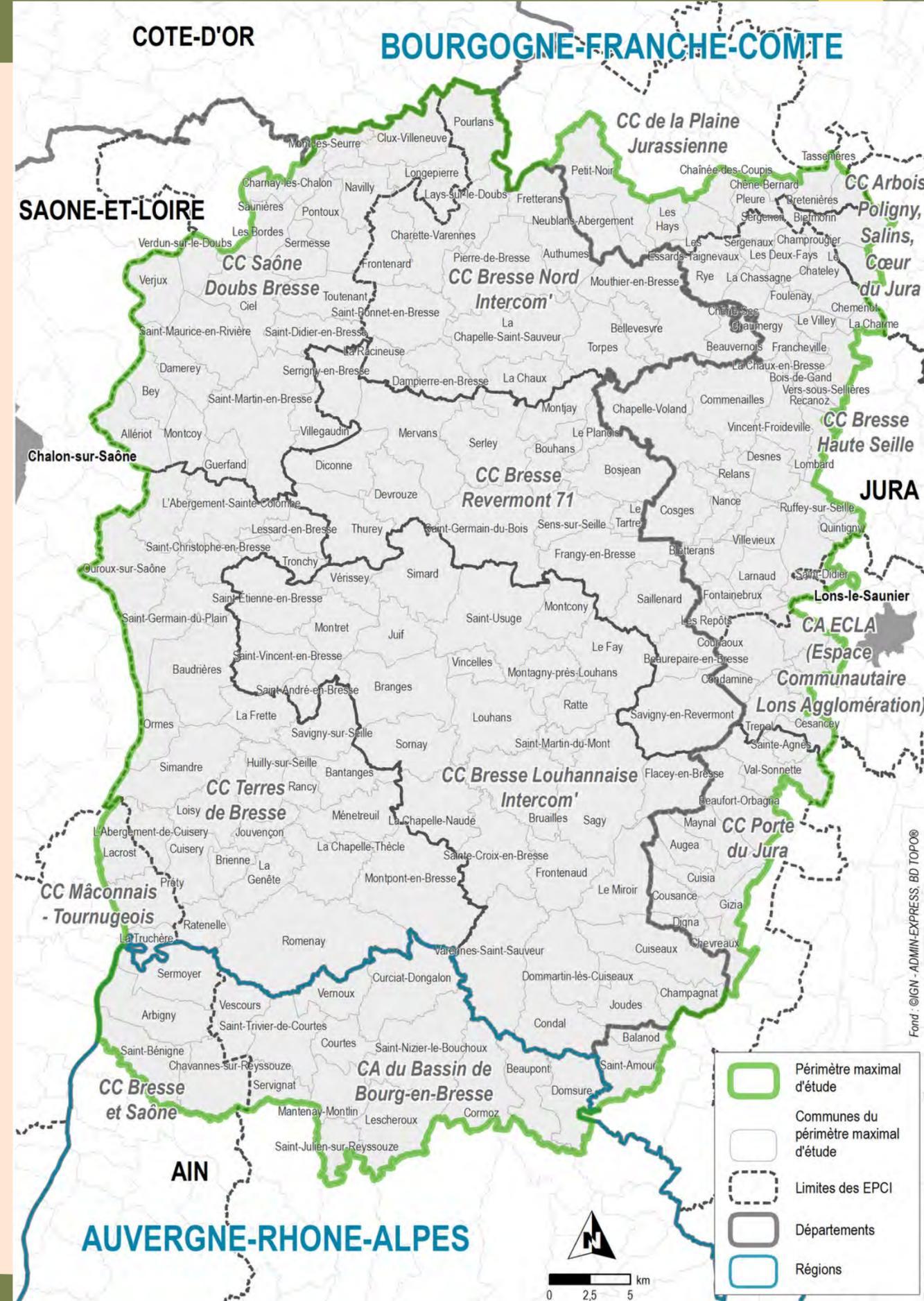
194 communes

14 intercommunalités

2 régions

3 départements

116 000 habitants



# Où va-t-on?...

## La suite de la démarche

**2022 : Poursuite des études préalables**

Où en sommes nous par rapport  
aux critères d'un Parc naturel régional ?  
Quels sont les enjeux à considérer ?

Des expertises thématiques complémentaires (patrimoine naturel et biodiversité, paysages, patrimoine culturel) sur les enjeux patrimoniaux les plus importants

Des compléments sur des thématiques socio-économiques les plus importantes vis-à-vis du projet de Parc naturel régional

Un travail de concertation en ateliers avec les acteurs du territoire pour produire les enjeux

## En route vers la Charte ?...

Sur la base des études d'opportunité et de faisabilité, le Préfet de Région prononcera un avis favorable ou non pour la création d'un Parc naturel régional de Bresse.

Si l'avis est favorable, la pertinence de créer un Parc naturel régional sur le territoire et la motivation des acteurs seront officiellement reconnues.

**L'avis favorable permettra de  
passer à la seconde étape :  
l'écriture de la Charte.**

# On vous dit tout...

Les questions les plus fréquentes sur les Parcs naturels régionaux ...



**"Concrètement,**

**quelles actions un Parc naturel régional peut-il mener ?"**

Les actions d'un Parc naturel régional sont menées en fonction du projet défini dans sa charte et des enjeux de son territoire.

A titre d'illustration, on peut citer :

- des actions de protection et de gestion de ses richesses naturelles et de ses paysages :

suivis scientifiques et mise en œuvre de mesures de protection et de gestion de l'eau, de la faune, de la flore et des paysages ; conseil aux communes pour la gestion de l'espace et la maîtrise de l'urbanisme et aux particuliers pour l'insertion du bâti dans le paysage ; incitation à la gestion économe d'énergie ; sensibilisation et information des partenaires concernés et du public, etc ;

- des actions de mise en valeur et d'animation de son patrimoine culturel :

mise en valeur de la culture et des savoir-faire locaux à travers des équipements spécifiques ; animation de la vie locale par l'organisation de fêtes, manifestations culturelles...; appui à la création et à la mise en réseau des acteurs culturels locaux, etc ;

- des actions de soutien et de valorisation des activités économiques et sociales :

soutien à l'agriculture durable et au développement de circuits courts de distribution ; appui à des produits, services et savoir-faire, en lien avec le territoire, à travers l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional »; élaboration d'une offre touristique respectueuse de l'environnement ; incitation à l'excellence environnementale des entreprises et appui à de nouvelles activités ; aide au maintien des services et du commerce en milieu rural, etc ;

- des actions d'accueil, de sensibilisation et d'information :

à travers les « Maisons » et centres d'information du Parc, la mise en place de sentiers à thèmes, circuits de découverte, randonnées... ; l'appui au tissu associatif et aux initiatives écocitoyennes ; la mise en place de programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les différents publics de son territoire et des villes proches, etc.

**"Le fonctionnement d'un Parc naturel régional est-il le même partout, les objectifs sont-ils les mêmes ??"**

Les Parcs possèdent leurs propres caractéristiques construites en fonction des enjeux locaux qui sont différents d'un territoire à l'autre. Cependant les 5 grandes missions des parcs sont les mêmes, c'est-à-dire :

- Protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels
- Contribuer au développement économique et social, culturel et à la qualité de vie
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Accueillir, éduquer et informer les publics (tourisme / éducation à l'environnement)
- Expérimentation, innovation, exemplarité

## "Quels rôles auront les communes ?"

La politique d'un Parc naturel régional est initiée, négociée, voulue et mise en œuvre par les élus locaux qui élaborent collectivement la charte.

Le Parc naturel régional a été construit en concertation avec les collectivités du territoire. En signant la Charte de façon volontaire, les maires se fixent les règles du jeu communes et témoignent d'une volonté d'exigence vis-à-vis d'eux-mêmes.

Les communes adhérentes à la charte participeront aux instances de gouvernance et de concertation du futur Parc naturel régional et auront chacune leur place dans les décisions selon les principes définis dans les statuts.

Les communes et les communautés de communes sont tenues de respecter les orientations de la charte et d'en appliquer les mesures dans le cadre de leurs compétences respectives.

La structure qui animera le Parc ne se substituera pas aux communes et aux communautés de communes dans l'exercice de leurs compétences mais agira en complémentarité de celles-ci et en accord avec elles.

## "Que se passe-t-il si une commune refuse de rentrer dans le Parc naturel régional, quels désavantages ?"

### Et que se passe-t-il si une commune ne respecte pas la Charte du Parc ?"

La demande de classement du territoire d'une commune en Parc naturel régional est libre, volontaire et individuelle. C'est pourquoi une commune peut refuser d'être classée en n'approuvant pas la charte.

Dans ce cas, même si la structure intercommunale dont la commune est membre a approuvé la charte, le territoire de cette commune n'est pas classé en Parc naturel régional et elle ne pourra pas faire référence à son appartenance au territoire classé (ce qui inclut ses entreprises et ses prestataires touristiques).

La structure de gestion du Parc n'ayant pas de pouvoir réglementaire, si une commune ne respecte pas la Charte, le risque principal est la perte du label « Parc Naturel Régional » pour tout le territoire si l'action est vraiment importante et contraire à la Charte du PNR. Une autre conséquence du non-respect de la Charte peut être indirecte. Par exemple, l'État qui a certains pouvoirs réglementaires peut refuser d'autoriser un projet qui ne correspondrait pas à la Charte du Parc ou bien un autre partenaire peut refuser d'apporter un financement à une commune pour un projet incohérent avec la Charte du Parc.



## "Si le Parc n'atteint pas ses objectifs, peut-il contraindre ?"

Un Parc ne peut contraindre, il se fixe des objectifs réalisables pour 15 ans avec un engagement volontaire de ses partenaires.

Cependant lorsqu'un Parc naturel régional ne remplit pas ses missions, ou ne remplit plus les critères qui ont justifié son classement pendant la durée de validité de sa charte, le Ministre en charge de l'Environnement peut engager le déclassement du Parc par décret.

Par ailleurs, si la révision de la Charte n'est pas jugée satisfaisante ou n'a pas abouti, l'État peut ne pas renouveler le classement : le Parc est alors déclassé de fait.

## "Si le Parc n'a pas de pouvoir de sanction, comment peut-il protéger le patrimoine naturel ?"

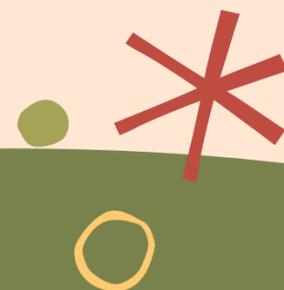
La capacité d'un Parc naturel régional à protéger la nature et son patrimoine réside surtout dans sa capacité à faire respecter, par la concertation, les objectifs de sa charte définis par ses signataires.

Il est sollicité, pour avis\*, sur les documents de planification (Plans locaux d'urbanisme, Schémas de cohérence territoriale), sur les projets soumis à étude d'impact et sur les autres documents encadrant les activités sur son territoire (carrières, déchets, sites et itinéraires, randonnée...).

C'est en réalisant prioritairement des programmes d'actions spécifiques et exemplaires avec ses partenaires que le Parc contribue directement à préserver son patrimoine (par exemple : réalisation d'inventaires permettant de prendre les dispositions adaptées à une meilleure gestion du patrimoine, chartes paysagères, conduite de programmes agri-environnementaux avec les organisations agricoles, réalisation de diagnostics environnementaux des entreprises, sauvegarde du patrimoine architectural, aide à la maîtrise foncière d'espaces naturels sensibles, à l'entretien de rivières, etc.)

L'efficacité d'un Parc relève enfin de sa capacité d'animation, de sensibilisation à la richesse patrimoniale de son territoire et d'éducation à l'environnement des personnes y vivant, y travaillant, s'y implantant ou y passant, dans l'objectif de modifier leurs comportements et leurs pratiques.

\* Cf. Article R333-15 du Code de l'Environnement.



## "Est-ce-qu'il y aura des gardes et des barrières pour protéger le Parc ?"

Un Parc naturel régional n'est ni une réserve sanctuarisée ni un parc d'attraction. C'est un territoire habité et tourné vers l'avenir. Il n'y aura pas de garde mais il pourra y avoir des animateurs pour sensibiliser habitants et visiteurs à la protection de l'environnement.

## "Y aura-t-il des réglementations supplémentaires pour la chasse et le pêche ?"

Chasse, pêche, sports de plein air... le Parc n'est contraire avec aucune de ces activités, c'est le droit commun qui s'applique. A l'inverse, il participe au maintien des activités qui forgent l'identité du territoire.

Il pourra être impliqué par exemple en organisant la concertation dans le cadre de conflits d'usages.

## "En matière d'urbanisme, le parc va-t-il apporter sa participation dans l'instruction des permis de construire ?"

Le Parc naturel régional ne se prononcera pas sur les permis de construire ou les autorisations de travaux. Les communes ou les communautés de communes conserveront cette compétence. Les villages pourront continuer de s'agrandir s'ils le souhaitent.

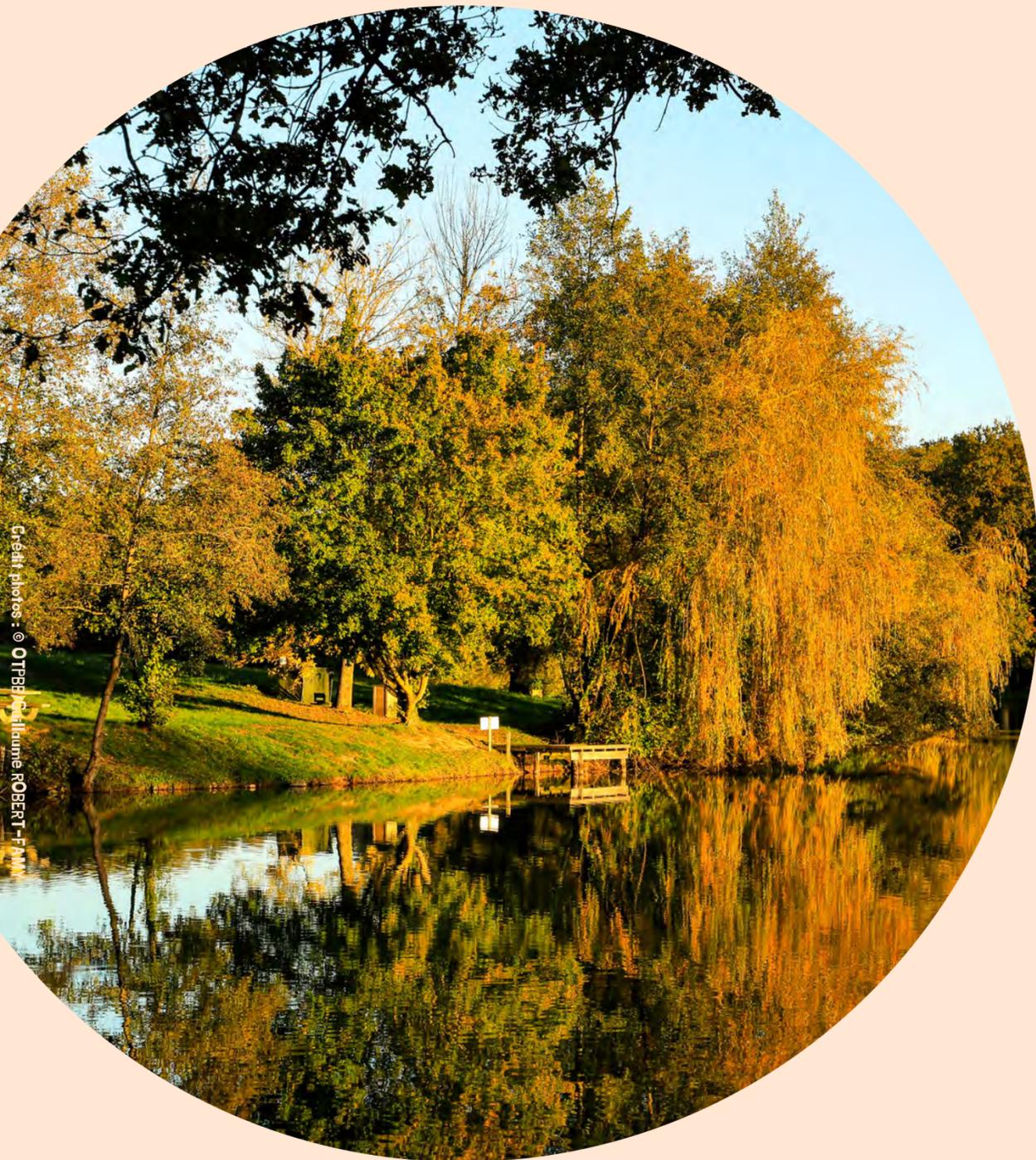
En revanche, les communes se sont engagées dans la Charte, qui a valeur de contrat, à pratiquer un urbanisme durable et maîtrisé, qui ne porte pas atteinte aux milieux naturels remarquables, aux espaces paysagers emblématiques ou aux espaces agricoles productifs. Là encore, le Parc n'a pas un réel pouvoir réglementaire. Cependant, l'obtention et la conservation du label « Parc naturel régional » sont soumises au respect de ce qui est inscrit dans la Charte du Parc. De plus, les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU, cartes communales) doivent être compatibles avec la Charte (L132-7 : Association des Parcs naturels régionaux à l'élaboration des documents d'urbanisme). L'équipe du Parc sera à la disposition des communes pour les accompagner dans l'accomplissement de cet objectif.

## "Le Parc naturel régional ne s'occupera que de nature et de biodiversité ?"

Les missions d'un Parc naturel régional vont bien au delà des questions de l'environnement, l'objectif étant de permettre à chacun de bien vivre sur le territoire.

## "Est ce que le Parc pourra soutenir les productions locales ?"

Le Parc naturel régional portera les contrats et programmes à destination du développement des territoires ruraux. Par ailleurs, la « Marque Parc » met en avant des produits et services du territoire répondant à des référentiels spécifiques.



Crédit photos : © OTBB Guillaume ROBERT - F.A.M.

## "D'autres questions ... ?"

Rendez-vous sur le site de la  
Fédération des Parcs naturels régionaux :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr>



## Liens vidéos utiles :

- **"C'est quoi un Parc naturel régional ?"** Présentation par la Fédération des Parc naturel régional  
<https://www.youtube.com/watch?v=mJSmyyHZxyw>
- **"Alpes Azur, ils inventent une autre vie ici ..."** :  
<https://www.youtube.com/watch?v=xovFnVTGNBk>
- **"La marque Parc : un exemple dans le Parc naturel régional de Brière"** :  
<https://www.youtube.com/watch?v=xVnTBkqpQ20>
- **"Le Parc naturel régional et la valorisation de l'économie pour le territoire"** : l'exemple du PNR de Chartreuse :  
<https://www.youtube.com/watch?v=mERYT2JNMdc>
- **"Qu'est ce qu'un Parc naturel régional vu par les agriculteurs du Parc naturel régional de Corbières-Fenouillèdes"** :  
[https://www.youtube.com/watch?v=Wrti-XS-u\\_Y](https://www.youtube.com/watch?v=Wrti-XS-u_Y)





*Pays de la Bresse  
bourguignonne*

## POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PROJET

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE  
4, PROMENADE DES CORDELIERS | 71500 LOUHANS  
TÉL. 03 85 75 76 00  
[www.pays-bresse-bourguignonne.com](http://www.pays-bresse-bourguignonne.com)



**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)  
L'Europe investit dans les zones rurales.



Credit photos : © OTFBB/Catherine ROBERT-FAMY